**PROJET DE DECLARATION DE**

**Madame Erlyne Antonela NDEMBET DAMAS**

**MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX ET CHARGE DES DROITS DE L’HOMME**

**A L’OCCASION DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU**

**DE LA 46ème SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**Libreville, le 24 Février 2021**

**Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d’Etat et de Gouvernement,**

**Monsieur le Président de l’Assemblée Générale des Nations-Unies,**

**Monsieur le Secrétaire Général des Nations-Unies,**

**Madame le Haut le Commissaire aux Droits de l’Homme,**

**Madame la Présidente du Conseil des Droits de l’Homme,**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

C’est pour moi un honneur de participer, au nom de mon pays le Gabon, à cette 46ème session du Conseil des Droits de l’Homme qui se tient dans un contexte particulièrement difficile, du fait de la pandémie de la COVID-19.

C’est aussi une grande responsabilité, dont nous mesurons la portée car, comme vous le savez tous, Le Gabon a été élu le 20 octobre dernier, membre de ce Conseil pour les trois prochaines années.

Conformément à notre engagement constant en faveur de la garantie de tous les droits humains, nous entendons, à ce titre, renforcer nos efforts de promotion et d’accompagnement de toutes les initiatives en faveur des droits de l’homme, au niveau national et au niveau international.

Je voudrais saisir l’occasion qui m’est ici donnée, pour exprimer, au nom de **Monsieur le Président de la République, Chef de l’Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, ainsi que des plus hautes autorités de mon pays, notre gratitude envers les Etats du groupe africain qui ont bien voulu apporter leur soutien à notre candidature.

Cette reconnaissance va également à l’endroit de l’ensemble des membres du Conseil pour leur approbation consensuelle.

Qu’il me soit également permis, au nom du Gouvernement Gabonais, d’adresser mes vives félicitations à Madame l’Ambassadrice des Fidji,

**Nazhat Shameem KHANE,** pour son élection à la Présidence du Conseil des Droits de l’Homme pour le compte de l’année 2021.

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs**,

Je voudrais entamer mon propos en réaffirmant l’engagement ferme de mon pays à garantir de manière effective les droits de l’Homme et les Libertés Fondamentales.

Cet engagement s’est traduit au cours de l’année écoulée par les multiples efforts et les différentes mesures adoptées au niveau national en vue de rendre effective la jouissance de ces droits par l’ensemble de nos concitoyens.

Ces mesures, inscrites dans le cadre de la réalisation des recommandations des mécanismes des droits de l’Homme et constituant les axes prioritaires du mandat du Gabon au sein du Conseil des droits de l’Homme portent essentiellement sur : la protection des groupes vulnérables, particulièrement les enfants, les femmes, les détenus et la garantie d’une meilleure santé pour l’ensemble de la population.

S’agissant des droits de l’enfant, le Gouvernement de mon pays, dans le but de renforcer les mécanismes de prévention et de prise en charge des mineurs victimes de violences, a mis à la disposition des populations, lors de la commémoration de la Journée Internationale des Droits de l’Enfant, un Centre d’Appel gratuit, qui permet aux victimes et aux témoins, par leurs dénonciations, de déclencher l’action publique en vue de la sauvegarde de l’intégrité des enfants victimes de maltraitance, de discrimination et de marginalisation.

Dans ce même cadre, nous avons renforcé le dispositif de prise en charge des mineurs en conflit avec la loi, notamment avec la création, au sein de la Prison Centrale de Libreville, d’un Centre d’Examen leur permettant de préparer les diplômes nationaux de fin de cycle Primaire et Secondaire.

La collaboration avec certains partenaires onusiens, comme l’UNICEF et l’UNESCO, a abouti à la mise en place des programmes de réinsertion des jeunes en fin de peine avec la création d’un Centre multimédia et la réhabilitation de divers ateliers d’apprentissage des métiers.

Ces initiatives en faveur des mineurs concernent également les autres détenus, dont les conditions d’incarcération sont améliorées progressivement avec les réhabilitations et extensions en cours et à venir dans différentes prisons du pays.

Au-delà de la question des mineurs en conflit avec la loi, nous avons lancé un vaste programme d’établissement des jugements supplétifs d’actes de naissance en faveur de nombreux enfants actuellement sans identité.

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs**,

Dans le cadre du suivi de la Conférence de Beijing, qui consacre l’égalité des sexes et l’autonomisation de la femme, une stratégie de promotion des droits de la femme et de réduction des inégalités homme- femmes a été élaborée en 2020.

Ladite stratégie s’articule autour de trente-trois (33) mesures à mettre en œuvre sur une période de trois ans, pour l’amélioration des droits de la femme et en faveur de leur émancipation véritable, notamment dans les domaines de la santé, du droit de la famille, de l’éducation, de l’économie et de la politique.

Pour ce faire, nous nous sommes résolument engagé dans une réforme de notre corpus juridique, incluant également le renforcement de notre dispositif pénal de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Je ne saurais achever cette allocution sans vous informer des mesures prises par mon pays dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 conformément au droit international de façon proportionnée et limitée dans la durée.

Au titre de ces mesures, nous pouvons relever notamment :

* l’adoption de plusieurs mesures sécuritaire et sanitaire en vue de contenir la propagation de l’épidémie, tout en permettant un fonctionnement normal des institutions ;
* l’adoption de mesures sociales en vue de garantir l’accès des populations aux biens de consommation de base et de réduire au maximum les difficultés rencontrées par les couches les plus économiquement fragiles de la société ;
* la mise en place de 41 centres de dépistage, dont 1 de dernière génération, faisant du Gabon le premier pays où le ratio de dépistage par rapport à la population est le plus élevé sur le Continent ;
* le renforcement des capacités hospitalières pour la prise en charge des personnes infectées.

S’agissant spécifiquement de la situation des personnes privées de liberté**,** le dispositif de riposte à la COVID-19 mis en place dans l’ensemble des prisons et autres lieux de privation de liberté nous a permis, non seulement de parvenir à un résultat de zéro contamination à l’intérieur des lieux de détention, mais aussi d’assurer régulièrement leur comparution devant les juridictions compétentes.

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais terminer mon propos en vous rassurant sur la ferme détermination de l’Etat gabonais à tenir ses engagements en matière de droits de l’Homme auxquels il est partie.

Certes des efforts restent à faire et d’autres mesures concrètes doivent être encore prises, mais notre pays continuera à travailler à rendre effectif les droits de l’homme et soutiendra toujours toutes les initiatives visant au renforcement de leur protection et de leur garantie.

**Je vous remercie**.